

**FONDS D'AUTO-ASSISTANCE
AMBASSADE AMERICAINE
OUAGADOUGOU**

I. GENERALITES

Le Fonds d'Auto-assistance est un fonds discrétionnaire alloué à l'Ambassadeur des Etats-Unis. Le but du fonds est de financer des projets de développement conçus et réalisés localement par des organismes communautaires pour l'amélioration des conditions de vie de leurs communautés. Le fonds fournit le matériel indispensable que les participants ne pourraient pas se procurer eux-mêmes. **L'accent est toujours mis sur l'initiative locale à laquelle l'aide de l'Ambassade ne sera qu'un complément.**

II. PRESENTATION

Toute proposition de projet devra nécessairement suivre la VOIE HIERARCHIQUE et être soumise à l'Ambassade par le Ministère des Affaires Etrangères pour les projets tels que écoles, centres de santé. Toutes les autres demandes devront requérir les avis des autorités administratives locales. Les personnes soumettant les projets devront s'assurer que toutes les agences concernées ont été contactées avant que ces projets ne soient acceptés. Toutes les propositions devront être adressées à l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique.

Toute proposition de projet doit comprendre tous les renseignements indiqués dans le questionnaire en annexe, définissant l'organisation du projet et la désignation des responsables locaux.

Tout citoyen burkinabè représentant une organisation civile, religieuse, gouvernementale ou sociale peut solliciter une aide auprès du Fonds d'Auto-assistance. Il est toutefois entendu que l'assistance du fonds est exclue aux organisations à caractère policier, militaire ou paramilitaire ainsi qu'à toute institution religieuse qui limiterait les bénéficiaires du projet à sa seule institution et à ses membres. **Tous les groupes présentant une requête devrait avoir un recépissé de reconnaissance officielle et avoir déjà entrepris une activité commune. Le fonds ne peut financer des projets à caractère privé.**

Le Fonds d'Auto-assistance est disposé à collaborer avec des ONG locaux ou internationaux dans le cadre de la formation ou encadrement du village bénéficiaire de notre aide; mais en tout état de cause notre aide ira directement au village concerné et non par l'intermédiaire d'une ONG.

Bien que les fonds proviennent du gouvernement américain, les citoyens burkinabè sollicitant une assistance ne sont en aucune manière contraints d'inclure des ressortissants américains parmi les responsables de leurs projets. Il est en fait préférable de nommer seulement des personnes susceptibles d'avoir une affiliation de longue durée avec le projet.

III. CRITERES D'EVALUATION.

Les projets soumis à l'Ambassade pour financement seront évalués selon les critères généraux suivants. Il est certain qu'un projet donné ne pourra se conformer entièrement à tous ces critères, mais les responsables de l'Ambassade jugeront chaque projet sur ces mérites propres et la décision sera fonction de comment chaque projet suit l'esprit de ces critères:

1. La contribution du projet au développement économique, agricole ou social immédiat et ultérieur de la communauté concernée.
2. Le nombre de personnes bénéficiant du projet
3. L'utilisation des ressources locales. (Habilités humaines, ressources hydrauliques du terrain, matériaux de construction, organisations locales, personnes ou structures cadres).
4. L'appui de la population, la portée de la nécessité du projet et jusqu'à quel point cela est ressenti et compris parmi la population bénéficiaire.
5. La disponibilité et l'habilité de l'administration locale ou centrale à engager les frais nécessaires après l'aboutissement du projet (réparations, entretien des bâtiments, affectation d'instituteurs pour une école, d'infirmiers ou sages-femmes pour des structures sanitaires, d'encadreurs ou d'autres agents dans la localité.
6. Rentabilité: portée de l'indépendance du projet d'un financement ultérieur ou étendu de la suffisance de revenus générés par le projet pour son propre soutien. Le fonds ne pouvant financer deux fois un même projet, toute demande devra présenter tout le matériel nécessaire au bon achèvement du projet. Si le projet doit dépendre d'un financement complémentaire ou si le projet peut fournir un revenu pouvant garantir la continuité de son soutien financier ou un revenu pour les participants, l'origine et la durée du financement ou du revenu devront être identifiés.
7. Planification approfondie du projet.
8. Absence de toute autre source de financement.

IV. PRIORITES

Le fonds donnera une priorité aux projets s'inscrivant dans le cadre des zones prioritaires suivantes, l'accent sera mis sur les requêtes devant générer des revenus aux communautés. La liste des priorités n'est pas close, ni complète et le fonds acceptera les projets nouveaux ou innovateurs.

1. Domaine agricole
 - a) Cultures maraîchères.
 - b) Facilités de stockage pour les coopératives agricoles.
2. Développement et protection des ressources naturelles
 - a) Reboisement par financement des pépinières villageoises.
 - b) Busage de puits à grand diamètre.
3. Développement communautaire.
 - a) Industries rurales pour les groupements féminins: tissage, savonnerie, moulins à grain, etc.
 - b) Centres d'alphabétisation.

N.B Cette liste n'est pas exhaustive, toute proposition originale souscrivant aux critères du fonds peut être soumise.

V. PARTICIPATION DU FONDS ET LA CONTRIBUTION LOCALE.

Le Fonds d'Auto-assistance se limitera à l'achat des matériaux de construction tels que : ciment, fer à béton, toiture, matériel et équipement agricoles pour les coopératives et groupements déjà opérationnels, le matériel nécessaire au busage de puits. Le matériel plus spécialisé peut être fourni pour certains projets, ces cas exceptionnels seront jugés sur leur mérite par les responsables du fonds. Les frais de main-d'oeuvre qualifiée constituent la contribution des bénéficiaires; toutefois le fonds pourra intervenir dans certains cas particuliers. Ces cas sont laissés à l'appréciation des responsables du fonds.

Le Fonds d'Auto-assistance ne peut être utilisé pour les frais administratifs du gouvernement local ou central tels que frais de construction, d'entretien et de fonctionnement de l'administration, équipement et matériel de bureau, mobilier, logements administratifs, achat et réparation de véhicules officiels.

L'objectif premier du fonds est d'aider les groupes de personnes ou les communautés déjà organisés pour un idéal commun.

Les demandes relatives à des bâtiments seront étudiés très soigneusement pour s'assurer que le groupe est prêt à entreprendre une telle tâche, et qu'il tirera un grand profit du bâtiment. L'initiative locale est un élément essentiel. Le projet lui-même devra être la continuation d'une action communautaire préalable à laquelle l'aide du fonds ne sera qu'un complément. Cette action pourrait être très récente, mais il est nécessaire qu'il y ait un début de réalisation qui puisse manifester l'engagement de la population dans ce projet.

La contribution locale au projet est d'une importance capitale. Les bénéficiaires sont responsables de ce qui suit :

1. Planification du projet, préparation et envoi de la proposition au Fonds d'Auto-assistance adressée à l'Ambassadeur par la Voie Hiérarchique.
2. Désignation d'un responsable du projet. Cette personne devra être présente quotidiennement pour superviser le déroulement du projet et devra avoir de l'autorité dans la région pour garantir sa capacité de diriger et mener efficacement le projet.
3. Main-d'oeuvre qualifiée : maçon, menuisiers, etc... le fonds pourrait intervenir pour une partie seulement de la main-d'oeuvre qualifiée.
4. Tous les matériaux nécessaires non fournis par le Fonds d'Auto-assistance, tels que les matériaux locaux (sable, gravillon etc..).
5. Les frais administratifs pour l'établissement et la réalisation du projet. Le suivi du projet par le responsable local.
6. Le terrain : dans certains cas l'Ambassade pourra exiger un document officiel reconnaissant au groupe le droit de disposer du terrain.

VI. PROCEDURES DU FONDS POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS SOUMIS.

Quand le Fonds d'Auto-assistance reçoit une proposition de projet, les responsables s'assureront que la proposition comporte tous les renseignements utiles et les avis de toutes les agences gouvernementales concernées. Un responsable du fonds pourrait être amené à visiter le site du projet pour s'entretenir avec les requérants et constater si quelques activités ont été déjà entreprises.

Dès l'approbation du projet, l'Ambassade préparera un Accord d'Activité Individuelle (AAI) en français et en anglais qui établit les termes du financement. Les AAI seront alors signés par les responsables gouvernementales ou de l'association bénéficiaire et par l'Ambassadeur des Etats-Unis ou son Chargé d'Affaires. La signature des AAI implique l'agrément des signataires sur les conditions stipulés dans ce document et celles que renferme ce fascicule.

Tout achat sera fait sous forme de bons de commande du gouvernement américain sur lesquels les matériaux et matériels seront portés exactement comme acceptés dans la proposition définitive. Les articles mentionnés sur un bon de commande ne pourront pas être échangés sans l'accord préalable de l'Ambassade. Une copie du bon de commande est remise aux responsables du projet, une autre au fournisseur désigné. Les responsables du projet auront un délai de un mois maximum à partir de l'établissement du bon pour enlever les matériaux. Faute de respecter ce délai, les responsables encourront une perte d'une partie des matériaux en cas d'augmentation des prix sur le marché. Le Fonds ne pourra en aucun cas supporter cette perte dans ces conditions.

L'Ambassade se réserve le droit de délivrer les bons de commande par étapes plutôt qu'en une fois pour s'assurer que chaque portion du matériel délivrée a été correctement utilisée avant l'octroi de la tranche suivante. **Il sera indispensable de fournir au moins trois proformats de différents fournisseurs pour l'établissement des bons de commande.**

VII. EXECUTION DU PROJET.

L'organisation bénéficiaire de l'aide devra faire une bonne utilisation de tous les matériaux, fonds ou services octroyés par l'Ambassade. Aucune partie de l'aide fournie par l'Ambassade ne peut être détournée du but auquel elle était destinée comme spécifié dans l'Accord d'Activité Individuelle (AAI) à moins que l'approbation écrite de l'Ambassade pour un tel changement ne soit acquise au préalable.

L'Ambassade se réserve le droit d'inspecter et de vérifier l'utilisation de son aide sans aucun avis préalable.

L'Ambassade peut adapter ou mettre fin à l'aide accordée à un projet à tout moment, si elle constate un manque de volonté pour mener à bon terme le projet ou si les bénéficiaires ne spectent pas l'esprit et la lettre de l'Accord.

La personne désignée sur le questionnaire de la proposition est responsable de l'envoi périodique de rapports à

l'Ambassade sur l'avancement du projet. La non fourniture de ces rapports dans les délais impartis peut être une raison valable pour le retrait temporaire ou l'annulation d'un financement ultérieur.

N.B.: Tout projet qui n'aurait pas un debut de réalisation au bout de trois mois sans raison valable après la date de sa signature sera annulé et les fonds alloués à d'autres demandeurs.

QUESTIONNAIRE - DEMANDE D'ASSISTANCE
FONDS D'AUTO-ASSISTANCE
AMBASSADE AMERICAINE
OUAGADOUGOU
01 B.P. 35 Tel.: 50-30-67-23/24

Ce questionnaire doit être entièrement complète et soumis à l'Ambassadeur des Etats-Unis, Ambassade Américaine à Ouagadougou 01 B.P. 35 s/c de la Voie Hiérarchique en même temps que votre demande de financement.

1. Nom de l'Organisme demandant le financement:

.....

Adresse:.....

.....

Nom d'un ressortissant possédant un téléphone

Cette personne sera avisée si votre requête est retenue:

----- Tel:-----

2. Situation géographique du projet:

Titre du projet :.....

Village:.....Département:.....

Province:.....

3. Distance en km par rapport à la route à grande circulation

4. Population totale:.....

5. Existe-t-il un puits dans le village: Oui.....Non....

Si oui, quel type de puits?:.....Combien?:.....

Si non, distance du point d'eau le plus proche:.....

Pour les demandes d'écoles et de dispensaires:

6. A quelle distance se trouve l'école la plus proche..... ?

L'école est-elle ouverte ? Oui..... Non...

Si oui combien d'élèves compte-t-elle ?

A quelle distance se trouve le dispensaire ou la maternité la plus proche ? : Dispensaire :Maternité :

(Pour les demandes de formations sanitaires seulement)

Existe-t-il un dépôt pharmaceutique dans le village?:.....

ou dans un village voisin?:.....A quelle distance?:.....

Existe-t-il une cellule de santé dans le village ?

Oui..... Non.....

7. Brève description du projet: (veuillez détailler sur une page)

Objectifs Que comptez-vous accomplir avec ce projet ?

8. Y a t-il d'autres projets dans le village ? :

Oui.....Non.....

Si oui que sont-ils?

.....
.....

Qui les finance?

Si non où se situe le site d'un projet du Fonds
d'Auto-assistance le plus proche ? :.....Combien de km ?
.....

9. Quels autres projets le village a-t-il déjà entrepris ?

Projets	Date	Donateurs	Engagement financier du village
1.....
2.....

10. A quelles fins les bénéfices du projet seront-ils utilisés ?

.....
.....

11. Quel Ministère est-il responsable du fonctionnement du projet
pour lequel vous demandez le financement?

12. Indiquez en utilisant seulement des nombres, combien de per-
sonnes bénéficieront directement du projet (**ceux qui
participent activement dans le projet**) et indirectement
(population de la région dans laquelle le projet est
réalisé).

Directement :..... Indirectement:.....
(Membres de l'Association

13. Comment continuerez-vous ce projet à la fin de l'aide apportée par l'Ambassade ?.....
.....
.....

14. La population locale ou les membres du groupe déposant cette requête sont-ils aptes à accepter la responsabilité de l'exécution du projet ?.....

15. Nom du responsable du projet sur les lieux:.....
.....
Cette personne devra être sur le site pour contrôler le travail accompli et posséder assez d'autorité pour résoudre tout problème qui pourrait surgir. Elle devra signer les bordereaux de livraison relatifs à l'assistance de l'Ambassade.

16. Quelles sont les spécialités requises par le projet pour son exécution ?
.....
Qui les fournira?

17. **A)-Description de la contribution du groupe demandant l'aide**
.....
.....
Valeur approximative en CFA. :.....

B)-Description de la contribution des agences gouvernementales nationales ou locales (Ministère, Préfecture, Province).
.....
.....

C)-Description de l'assistance demandée au Fonds d'Auto-assistance

.....
.....
.....
.....

Prière joindre devis quantitatif et estimatif ainsi qu'un plan dans le cas de construction de batiments.

18. Le projet a-t-il déjà bénéficié de l'aide d'un autre Organisme
ou Ambassade ? Oui..... Non.....
Si oui, montant ou nature de cette aide
.....
.....
19. Cette demande a-t-elle été déposée auprès d'un autre Organisme
ou Ambassade ? Oui..... Non.....
Si oui quelle suite a été réservée

PROJET DE JARDINAGE

(Page supplémentaire à remplir s'il s'agit d'un projet de jardinage)

- 1 Le site du jardin ou du verger est-il permanent ?
- 2 Quelles sont les expériences antérieures du groupe en la matière ?
- 3 Quelle est la source et la quantité d'eau disponible pendant l'année ?
- 4 Qui donnera des conseils techniques aux jardiniers ou éleveurs?
- 5 Quel est le plan de travail ? par exemple, qu'est-ce qui sera planté ?
- 6 Comment les outils seront-ils stockés et distribués pour utilisation ?
- 7 La terre sera-t-elle cultivée collectivement ou par parcelles individuelles?
- 8 Comment les groupes payeront-ils les frais?
- 9 Si une partie des produits sera vendue, cela se fera sur quel marché et quels sont les moyens de transport disponibles?
- 10 Qui va tenir les comptes du groupe?

N.B Il sera indispensable de fournir au moins trois proformats de différents fournisseurs pour l'établissement des bons de commande pour tout proformat dont le montant est supérieur ou égal à 2,500 dollars US.